



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 8 / 0 3 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 7 / 0 6 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-6801

1 Intitulé du projet

Réalisation d'un lotissement sous forme de Permis d'Aménager de 9 Terrains A Bâtir situé Chemin des Fontenelles à SAINT JEAN DE MONTS (85)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GRUPE PAJOT PROMOTION

Raison sociale

SASU

N° SIRET

9 0 9 0 0 3 5 8 4 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

PAJOT

Prénom(s)

Philippe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|---|
| 47. a) | Défrichements soumis à autorisation au titre de la rubrique 341-3 du Code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée de plus de 0,5 hectare |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un lotissement de 9 Terrains A Bâtir situé à l'Est du centre-ville de Saint-Jean-de-Monts, en limite d'un lotissement existant à l'Ouest et en bordure d'un camping au Nord. Il est compris dans le zonage UC2 du PLU de la commune. Il sera relié au chemin des Fontenelles par une voie d'accès partagée avec des logements existants.

L'espace actuellement boisé est déjà impacté par les usages anthropiques passés (stocks de bois et de matériaux (152 m²), installation de cabanes (76 m²), chemin d'exploitation (560 m²), coupes éparses).

Des zones non-aedificandi ont été définies sur une large bande ceinturant le lotissement et permettant la conservation du boisement existant dans chacun des lots.

Les coupes d'arbres seront compensées par des plantations dans les zones non-aedificandi et les espaces verts des espaces communs. Les habitations seront intégrées au boisement, les coupes d'arbres seront raisonnées.

Il est mesuré que le défrichement maximum retenu est de 4 465 m².

(cf. complément au cas par cas ci-joint)

4.2 Objectifs du projet

Le projet concerne l'aménagement d'un lotissement de 9 terrains à bâtir desservis par une voie en impasse. Il s'insère dans un secteur urbanisé et boisé.

L'objectif est d'offrir à la vente des terrains de surfaces comprises entre 575 et 793 m². Le PLU prévoit que ces lots ne pourront être aménagés qu'avec une emprise au sol maximale de 40 % ce qui permet de maintenir une superficie non bâtie et non imperméabilisée notable de 5290 m² minimum (surface perméable permettant de conserver la trame boisée et d'infiltrer les eaux). Parmi ces 5 290 m² perméables (cf. détail de calcul dans le complément au cas par cas ci-joint), 2402 m² sont en zone non constructible.

Le plan de composition montre l'intégration du futur lotissement dans le boisement et le paysagement apporté. Conformément au PLU, est prévue une compensation par replantation sur site d'un nombre d'arbres au moins équivalent à celui des arbres supprimés. De nouvelles plantations d'espèces adaptées et locales sont prévues dans les espaces verts. Les futurs acquéreurs des lots devront répondre, eux, au règlement du lotissement qui stipulera de cette compensation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les arbres à abattre dans les espaces communs seront marqués. Les précautions seront prises en phase chantier pour ne pas endommager les arbres conservés (rubalise par exemple).

Tous les fonds de lots sont classés non constructibles et les arbres conservés.

Les modelés seront conservés au maximum et plantés d'espèces de dunes boisées de différentes strates.

Les travaux s'effectueront selon les phases suivantes :

- coupes des arbres et retrait des souches aux emplacements marqués (emprise de la voirie)
- nettoyage des broussailles,
- pose et raccordement aux réseaux existants (EU, AEP, électricité, télécom...),
- réalisation des noues,
- couche de forme de la voirie et des stationnements,
- travaux de modelés de terre
- plantations dans les espaces verts, notamment d'essences locales au moins en nombre équivalent à celles coupées,
- revêtement sur voirie et stationnements.

Les travaux de terrassement présentent un risque important de mortalité pour la faune. Selon les saisons, les animaux sont plus ou moins actifs et en conséquence plus ou moins vulnérables à la destruction de leur habitat. En conséquence, les travaux de terrassement seront réalisés entre début octobre et fin février, ce qui permettra d'éviter le dérangement et la destruction d'espèces se reproduisant sur le site ou à proximité.

(cf. complément au cas par cas ci-joint)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet consiste en un lotissement de 9 habitations principales et secondaires desservies par une voie en impasse, ce qui n'engendre pas d'incidence notable et particulière pour ce site placé à proximité d'habitations et d'infrastructures touristiques comme des campings.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager en cours d'élaboration.

Demande d'autorisation de défrichement auprès de la DDTM 85 : surface à défricher de 4 465 m². Dossier considéré comme complet par l'Administration. Il est suspendu en attente de la décision de la DREAL.

(cf. complément au cas par cas ci-joint)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--|---|
| Surface du projet (cf. complément au cas par cas ci-joint) | 9 424 m ² |
| Voirie et stationnements | 2 402 m ² |
| Espaces verts communs | 1 325 m ² |
| Surface bâtie maximum | 2 644 m ² |
| Surface minimum restante des lots | 1 563 m ² + 2 402 m ² non aedifi. |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Parcelles cadastrales :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe en dehors du périmètre d'une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est à 15 m : ZNIEFF de type 2 "Forêt, dunes et littoral des Pays de Monts" |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet ne se situe pas dans un secteur L.146-6. L'urbanisation souhaitée s'intègre en continuité de la zone urbanisée et bâtie existante. |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet a fait l'objet d'un diagnostic zones humides qui conclut à l'absence de zone humide. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune où se situe le projet est couverte par le PPRL Pays de Monts. |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PPRL Pays de Monts a été approuvé le 30 mars 2016. Le projet se situe en dehors du périmètre. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est situé à 15 m des sites Natura 2000 suivants : - Directive Oiseaux FR5212009 Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts - Directive Habitats FR5200653 Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet prévoit un équilibre déblai/remblai et le maintien au maximum des modelés sableux existants afin de préserver le caractère de dune boisée du site. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les réseaux d'eaux usées et d'eau potable sont présents à proximité. |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est susceptible d'entraîner la coupe d'une trentaine d'arbres dans les espaces communs. Ceux-ci seront compensés à l'identique dans les espaces verts : plantations de Chênes verts et Pins maritimes. Concernant les lots privés, les futures habitations seront intégrées dans le boisement. 2402m ² de zones non-aedificandi ont été définis au fond des lots privés et chaque arbre coupé sera replanté dans ces zones (inscrit au règlement du P.A.), permettant ainsi de maintenir une trame verte, un corridor écologique. |
| Milieu naturel | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est situé à 15 m des sites Natura 2000 suivants : Directive Oiseaux FR5212009 et Directive Habitats FR5200653 Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts. Le projet est situé à l'intérieur d'un habitat dégradé et anthropisé de dune boisée littorale : présence de cabanes avec stock de bois et matériaux, chemin d'exploitation, trouées d'exploitation dans le boisement. Le projet prévoit l'intégration des futures habitations au boisement et des coupes d'arbres limitées et compensées. (cf. complément au cas par cas ci-joint) |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet n'engendre pas de coupe rase du boisement. L'objectif est d'intégrer le lotissement dans le massif boisé. Les arbres coupés seront compensés dans les espaces verts des communs et les zones aedificandi des privés. Les espèces plantées correspondront à la palette végétale de l'habitat des dunes boisées : Pin maritime, Chêne vert... (cf. complément au cas par cas ci-joint) |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est soumis aux risques "Tempête" et "Séisme" comme le reste de la Vendée. Il n'est pas soumis à submersion marine. La commune possède un DICRIM et un PCS concernant les "feux de forêt" (cf. complément au cas par cas ci-joint) |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel | |
|-------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|--|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet engendrera le trafic de véhicules de chantier le temps des travaux et en dehors des soirs et week-end. Le projet engendrera un trafic très modéré du fait de la faible densité du lotissement : 9 habitations desservies par une voie en impasse. | |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les travaux engendreront du bruit le temps du chantier en dehors des soirs et week-ends. | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les travaux engendreront des vibrations induites par les engins le temps du chantier et en dehors des soirs et week-ends. | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'est pas prévu d'éclairage public. | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | | Engendre-t-il des rejets liquides ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | | Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet sera raccordé au réseau d'eaux usées de la commune. Il est prévu la gestion intégrée des eaux pluviales grâce à des noues et des tranchées drainantes. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet sera desservi par le ramassage d'ordures ménagères et du tri sélectif. Il s'agira des déchets produits classiquement par un lotissement de 9 habitations. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'impact paysager sera grandement limité par l'intégration des maisons au sein du boisement, par le maintien de la végétation dans les zones aedificandi, par le maintien au maximum des modelés et par la plantation d'arbres adaptés dans les espaces verts des communs et des privés. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est implanté dans une zone déjà anthropisée avec la présence de cabanes, de dépôt de bois et de matériaux et d'un chemin d'exploitation. Il s'agit ici de construire 9 habitations en contraignant le moins possible le boisement et en replantant les sujets coupés au sein du projet. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est limitrophe de parcelles bâties et d'infrastructures touristiques, le secteur vient donc consolider une urbanisation existante. Le lotissement comme il est conçu s'insère dans le maillage urbain en conservant le paysage boisé.
(cf. complément au cas par cas ci-joint)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- Pas de zone humide identifiée sur le projet selon la classe GEPPA
- Dans la conception de son projet, l'aménageur a retenu la préservation d'un maximum d'arbres (Pin maritime et Chêne vert) dans les parcelles cessibles en prévoyant l'inconstructibilité des fonds de lots (bande de 4 à 5 m) et dans les espaces verts des communs

(cf. Annexes 8, 11 et 13)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Zone non constructible en fond de lot de 4 à 5 m
- Préservation des modelés dans les espaces verts des espaces communs
- Coupe pour réalisation de la voirie compensée par la plantation d'essences locales et adaptées au milieu de dune boisée (Chênes verts, Pins maritimes...) dans les espaces verts communs
- Règlement du lotissement : un arbre coupé = un arbre planté d'une essence adaptée et locale dans le fond de lot inscrit en zone inconstructible
- Gestion intégrée des eaux pluviales par noues et tranchées drainantes pour les espaces communs. Autonomie de chaque lot : gestion de l'eau alternative à la parcelle
- Dans les délaissés verts actuels, seront créés des noues paysagères afin d'accentuer le caractère naturel du lotissement, notamment à l'entrée
- Mesure d'accompagnement : mise en place de nichoirs à oiseaux et gîtes à chiroptères dans certains grands arbres

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des mesures envisagées (plantations, zone inconstructible, modelés sableux, noues paysagères) et ainsi l'intégration d'un lotissement peu dense dans son environnement paysager, il ne paraît pas nécessaire qu'il fasse l'objet d'une évaluation environnementale. De plus, l'intérêt est manifeste que l'aménageur souhaite préserver la qualité du site et son caractère forestier.

(cf. complément au cas par cas ci-joint)

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Annexe 8 - Rapport de diagnostic zones humides Annexe 9 - Esquisse paysagère et palette végétale Annexe 10 - Plan topographique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Annexe 11- Diagnostic faune-flore Annexe 12-Complétude et suspension instruction Défrichement Annexe 13-Formulation Eval N2000 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Annexe 14-Extrait du PLU zonage Uc2 Annexe 15-DICRIM Annexe 16-Emprise défrichement | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Annexe 17-Extrait de la promesse de vente | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom PAJOT

Prénom PHILIPPE

Qualité du signataire PRESIDENT

À CHALLANS

Fait le 06/06/2023

**PAJOT
PHILIP
PE** Signature
numérique de
PAJOT
PHILIPPE
Date :
2023.06.06
16:34:32 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)